

ARBITRAGE CLUBS D4 - SAISON 2024/2025

Avant tout déplacement, bien s'assurer de la date, du lieu et de l'horaire. En cas d'indisponibilité, Il est indispensable de prévenir le district et les équipes concernées par votre arbitrage le vendredi précédent le/les match(s) avant 14h. Le non-respect de cette dernière obligation sera sanctionné par une amende de **100 euros** (décision du comité directeur du district validée le 02 septembre deux mille vingt-quatre). Ne pas oublier de confirmer (dès le lundi matin) votre présence ainsi que le nombre de dirigeants impliqués (1-2-3) par mail : secretariat@footcantal.fff.fr

JOURNEE 03 & 04 MAI 2025

	CLUBS ASSURANT L'ARBITRAGE	DESIGNATION 1	DESIGNATION 2	DESIGNATION 3
POULE A	FC PLANEZE	ANGL SALERS 1/ PLEAUX RILH 2	A S TRIZAC 1 / A S VEBRET ANT2	
	ES MARGERIDE	CS VEZAC / CARLADEZ GOUL 2		
POULE B	FC 4 VALLEES	US LABROUSSE / FCJMHC 3	JORDANNE 2 / US CRANDELLES 2	
POULE C	US CARLAT CROS	03/05/2025 CHAUDES AI / MARGE	AS CEZENS / ANG ST FLOUR	
	US DE LA CERE 2	03/05/2025 CEZALLER A / LA CHAPELLE ST PONCY		
POULE D	US CERE LANDES 2	ALLY MAURIAC 2 / CHAUSSENAC 1	SC SAIGNES / YDES 2	

JOURNEE 10 & 11 MAI 2025

	CLUBS ASSURANT L'ARBITRAGE	DESIGNATION 1	DESIGNATION 2	DESIGNATION 3
POULE A	LA CHAPELLE ST PONCY	ALBEPIERRE / US CERE2	PIERREFORT / LABROUSSE 1	
POULE B	SC SAIGNES	10/05/2025 MARGERIDE / CEZALLIER (20H)	CERE LANDES / AYRENS S 1	
POULE C				
POULE D	JORDANNE FC 2	CARLADEZ G 2 / US CARLAT 1	4 VALLEES 2 / AS TRIZAC 1	